

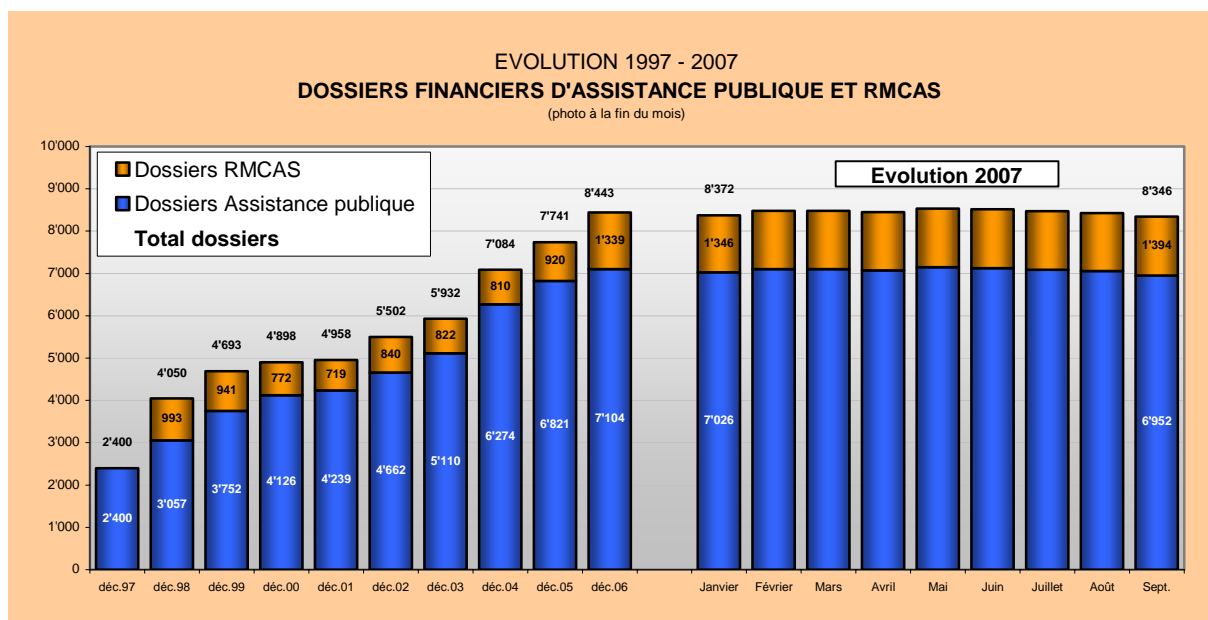
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale diminue à Genève

(Genève, le 16 octobre 2007)

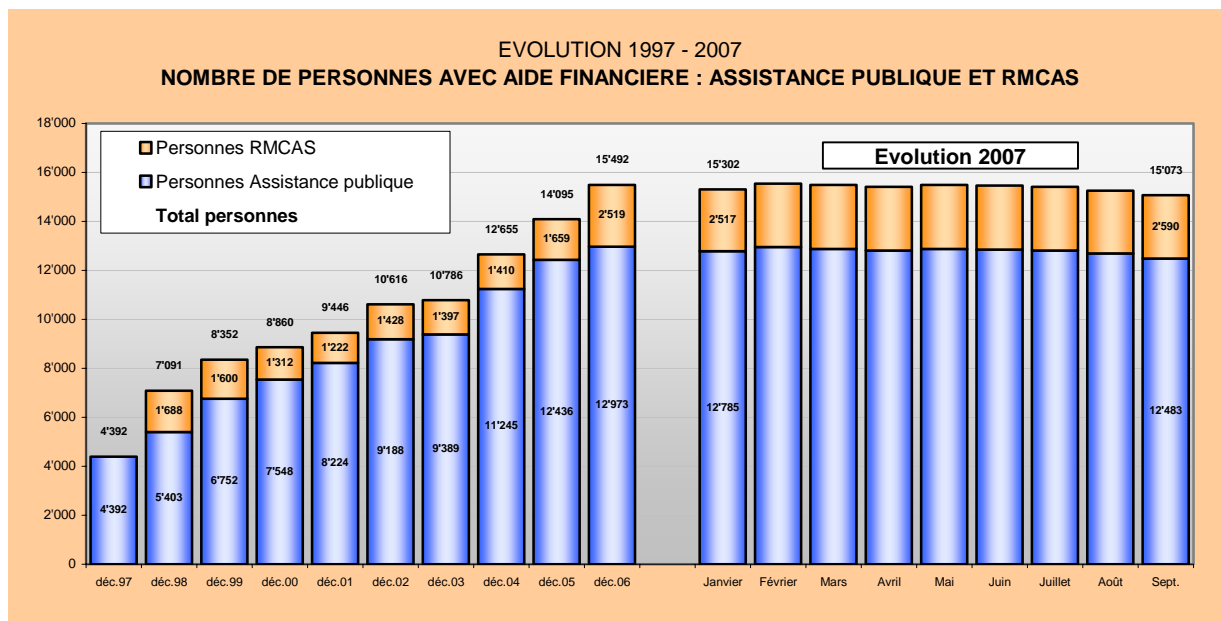
Après 17 ans d'une hausse constante, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale diminue à Genève. La baisse est nette pour les dossiers d'assistance publique et commence aussi à toucher ceux du Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Ce renversement de tendance résulte d'une conjoncture économique favorable et de nouveaux moyens mis en œuvre pour la réinsertion des personnes assistées.

Chargé de l'aide sociale dans le Canton, l'Hospice général a enregistré une hausse continue du nombre de dossiers d'aide financière depuis 1991. La hausse a été plus marquée dès 1997 et particulièrement rapide en 2004 (+15%) et 2005 (+11%).



Après un ralentissement en 2006 (+3%), l'année 2007 apparaît comme celle d'une inversion de tendance. Les chiffres sont restés stables au premier semestre et marquent une diminution depuis 5 mois. Cette baisse s'accompagne depuis juin d'une stabilisation du nombre de dossiers du RMCAS.

Le nombre de dossiers financiers d'assistance publique, qui était de 7'104 à la fin 2006, est passé au-dessous de la barre des 7'000 pour s'établir à 6'952 (- 2,1%). En tenant compte du RMCAS, le total est passé de 8'443 à la fin 2006 à 8'346 à la fin septembre. Le nombre de personnes assistées financièrement est ainsi redescendu de 15'492 à la fin 2006 à 15'073 à la fin septembre, soit une baisse de 2,7%.



Plusieurs facteurs concourent à cette baisse réjouissante. La bonne conjoncture économique déploie ses effets, ce qui s'observe aussi dans d'autres cantons comparables (ZH, BS, VD).

Les efforts quotidiens et le professionnalisme des collaborateurs de l'Hospice général contribuent aussi à améliorer la situation. Le nouveau Contrat d'aide sociale individuel (CASI) permet un meilleur suivi des bénéficiaires de l'aide sociale et facilite leur retour sur le marché de l'emploi. En outre, le renforcement des contrôles et le dépôt systématique de plaintes pénales contre les fraudeurs jouent vraisemblablement un rôle dissuasif.

Par ailleurs, la collaboration renforcée avec l'Office cantonal de l'emploi (antenne de l'Hospice général dans les locaux de l'OCE) évite à l'aide sociale d'ouvrir des dossiers pour des personnes qui auront droit à une indemnité chômage.

Pour tout renseignement complémentaire:

Bertrand Levrat, directeur général, tél. 022 420 51 14.

Ce communiqué de presse se trouve sur la page d'accueil du site internet de
l'Hospice général: www.hospicegeneral.ch